

JPMorgan Investment Funds – Global Macro Sustainable Fund

Politique d'exclusion

Juin 2023

Le JPMorgan Investment Funds – Global Macro Sustainable Fund reflète bon nombre des valeurs environnementales, sociales et de gouvernance que partagent nos clients dès lors qu'il exclut certains secteurs et certaines activités. Les exclusions s'appliquent au niveau des expositions individuelles aux entreprises, tant pour les actions (actions physiques et options) que pour le crédit. Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur la manière dont s'appliquent les exclusions au niveau de nos expositions longues à des indices par le biais de produits dérivés. Comme indiqué, certains secteurs font l'objet d'une exclusion pure et simple, tandis que d'autres sont soumis à des seuils maximums (en % du chiffre d'affaires), qui peuvent varier selon que l'entreprise est un producteur, un distributeur ou un prestataire de services. Dans la mesure où ce compartiment investit dans des fonds sous-jacents, conformément au Prospectus, ces fonds sous-jacents peuvent ne pas être liés par les mêmes exclusions ou des exclusions similaires à celles de ce compartiment et peuvent donc détenir indirectement des titres interdits par cette politique d'exclusion.

	EXCLUSIONS FONDEES SUR DES SEUILS		EXCLUSIONS PURES ET SIMPLES
SUR LA BASE DE VALEURS	Armes conventionnelles*	Extraction de combustibles fossiles : pétrole et gaz conventionnels et charbon	Armes controversées , y compris armes nucléaires
	– Producteurs 5%	– Producteurs 5%	Extraction de combustibles fossiles : charbon thermique de tout type
	– Distributeurs 5%	– Distributeurs 5%	
	– Services 50%	– Services 50%	Forage en Arctique, pétrole et gaz de schiste et sables bitumineux : Producteurs
	Forage en Arctique, pétrole et gaz de schiste	Sables bitumineux	
	– Distributeurs 5%	– Services 50%	
	– Services 50%		
	Production d'électricité : Pétrole et gaz conventionnels	Production d'électricité : Sources nucléaires**	Production d'électricité : Producteurs de charbon thermique
	– Producteurs 5%	– Producteurs 30%	
	Divertissement pour adultes	Jeux de hasard / Alcool / Cannabis	Divertissement pour adultes : Producteurs
	– Distributeurs 5%	– Producteurs 5%	
	Tabac	– Distributeurs 5%	Tabac : Producteurs
	– Distributeurs 5%	– Services 50%	
	– Services 10%		
SUR LA BASE DE NORMES			Entreprises qui ne respectent pas les normes du métier***

* Comprend les équipements militaires, les armes à feu civiles et leurs composants. ** Pour la production d'électricité, nous examinons également la production électrique totale qu'un producteur d'électricité peut produire dans des conditions spécifiques à partir de sources nucléaires et nous fixons le seuil à 30% maximum. *** Exclut les entreprises qui ne respectent pas les normes du métier, y compris, sans s'y limiter, le Pacte mondial des Nations unies (une initiative visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre), les Objectifs de développement durable des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Au sein de notre cadre d'exclusion, nous cherchons à faire la distinction entre les entreprises qui continuent à s'engager dans des activités moins durables et celles qui opèrent une transition vers une plus grande durabilité, notamment en ce qui concerne le changement climatique. Nous anticipons en particulier que la question du changement climatique et des émissions de carbone revêtira de plus en plus une importance stratégique pour les producteurs d'électricité. Nous avons ainsi mis au point une politique d'inclusion visant à identifier les entreprises de ce secteur qui opèrent une transition active en faveur d'une production d'électricité durable et qui font de la réduction des émissions une priorité.

Outre notre évaluation qualitative, qui tient compte de leurs investissements dans les énergies renouvelables, les entreprises considérées pour l'inclusion doivent au minimum répondre aux critères suivants :

- Le projet de développement de l'entreprise doit être compatible avec l'objectif de réduction du réchauffement climatique sous les 2°C
- Les activités actuelles de l'entreprise ne doivent pas être essentiellement alimentées par les énergies fossiles
- L'entreprise ne doit pas générer de revenus à partir de la production de charbon thermique

Dérivés sur indices

Les éventuelles expositions longues à des indices mises en œuvre par le biais de produits dérivés peuvent également faire l'objet d'une exclusion si nos critères d'exclusion concernent plus de 30% de l'exposition de l'indice sous-jacent. Lorsque nous mettons en place des expositions longues à des indices via des produits dérivés autorisés (qui respectent la règle des 30% susmentionnée), le delta actions de l'exposition longue totale aux actions des sociétés sous-jacentes exclues ne peut pas dépasser 5%. Par exemple, si nous adoptons simultanément des positions longues en options d'achat sur le S&P et en futures sur l'Eurostoxx (deux indices affichant actuellement une exposition sous-jacente de moins de 30% aux secteurs concernés par les exclusions), le delta actions de l'exposition combinée de ces indices aux sociétés exclues ne pourra pas dépasser 5% au total. Nous n'autorisons la compensation d'expositions longues et courtes que dans le cas d'une couverture d'options, lorsque les positions portent sur le même indice sous-jacent.

Les critères d'exclusion et d'inclusion susmentionnés sont susceptibles d'être modifiés périodiquement sans préavis. Le cas échéant, le présent document sera adapté en conséquence.

J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial d'affiliés. Dans la mesure autorisée par le droit applicable, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques et de surveiller les communications électroniques afin de nous conformer à nos obligations légales et réglementaires et à nos politiques internes. Les données à caractère personnel seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management conformément à notre [Politique de confidentialité \(EMOA\)](#) www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. La présente communication est publiée en Europe (hors Royaume-Uni) par JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., 6, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social 10.000.000 EUR. La présente communication est publiée au Royaume-Uni par JPMorgan Asset Management (UK) Limited, société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Immatriculée en Angleterre sous le n° 01161446. Adresse du siège : 25 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 5JP.

LV-JPM54203 | 03/23